

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet : 200870401 Demande d'accès à l'information (83 - 99 Avenue Ashgrove, Pointe-Claire, Montréal, Québec Numéro de lot : 4252025)
Date : 30 juillet 2024 14:29:00
Pièces jointes : [Documents, 83-99, avenue Ashgrove.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image001.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 4 juin dernier, concernant les adresses suivantes : 83-99, avenue Ashgrove, Pointe-Claire, Montréal

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca





Le 31 août 1998

NETTOYEUR DONEGANI
85, ASHGROVE
POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) H9R 3N5

N/Réf. : 7610-06-01-0412800

Objet : Programme temporaire de crédit d'impôt pour le remplacement des machines de nettoyage à sec au perchloroéthylène

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous aimerions vous rappeler que la date d'échéance pour participer au programme de remplacement des machines de nettoyage à sec donnant droit à un crédit d'impôt est le 31 décembre 1999. Le gouvernement du Québec vous a fait parvenir, au début de 1998, un dépliant d'information sur les modalités pour bénéficier du programme en vigueur.

Le but du programme est de réduire les émissions de perchloroéthylène (PERC) provenant des activités de nettoyage à sec. Le perchloroéthylène étant un produit hautement toxique, on se doit de limiter son usage. En effet, le PERC dans les ateliers de nettoyage à sec se retrouve généralement dans les vapeurs dégagées à l'atmosphère ainsi que dans les résidus liquides et solides. Ces émissions sont susceptibles de porter atteinte à la santé des gens et à la qualité de l'environnement.

De plus nous tenons à vous informer que le ministère de l'Environnement et de la Faune procède actuellement à la révision du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r. 20). Cette révision aura pour conséquence que toute machine de nettoyage à sec utilisant le perchloroéthylène (PERC) comme solvant devra être de type étanche réfrigéré. La date pour la mise en vigueur des nouvelles normes est à déterminer. Toutefois, le 1^{er} janvier 2001 est la date actuellement envisagée.

...2



Donc, si vous exploitez actuellement une machine à transfert ou en circuit fermé, non réfrigérée utilisant le PERC comme solvant, il serait avantageux pour vous de profiter du programme actuellement en vigueur.

Pour toutes questions relatives à ce programme, vous pouvez communiquer avec monsieur Ronald Parent, ingénieur, au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 256 ou madame Lucie Baril-Matthieu au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 259.

Veuillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



GC/RP/nl

Gérard Cusson
Chef du Service industriel

Programme de contrôle environnemental

Nettoyeurs à sec

Formulaire d'inspection

Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés
Service des lieux contaminés et des matières dangereuses

Juin 2011

INSPECTION DES NETTOYEURS À SEC

Direction régionale : CCEQ-Laval

N° dossier : 7610-06-01-04128-01 No du document : _____

N° du lieu d'intervention (SAGO) : X2128747 N° d'intervention (SAGO) : 300679406

DONNÉES RELATIVES À L'INSPECTION

Date d'inspection : 14 Juin 2011 Heure (début) : 13h37 Heure (fin) : 13h47

Type d'inspection : _____

☒ 1^{re} inspection (diagnostic) _____

☐ 2^e inspection _____

☐ 3^e inspection _____

But de l'inspection : Vérifier si la gestion des M.D.R. est conforme à la réglementation

Inspecteur/inspectrice : Patricia Martin

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom (raison sociale) : Nettoyeurs Donegani (3365440527)

Adresse de l'entreprise : 85 Ashgrove

Municipalité : Pointe-Clair

Code postal : H9R 3N5

Téléphone : 514-426-2326

Télécopieur : —

Courriel du répondant : www.jenny.nettoyeurs.com

Personne contact : YIJIE ZHENG

Propriétaire du terrain : ☐ oui ☒ non

Nom du propriétaire : *

Année d'installation de l'entreprise : au moins depuis 1985

PERSONNES RENCONTRÉES

Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
Yijie Zheng	propriétaire du nettoyeur	514-426-2326	—

* M. Zheng n'est pas certain de l'identité du propriétaire du terrain. Il prononce un nom /surnom mais il ne sait pas comment l'écrire.

M. Zheng possède un vocabulaire très limité en anglais et ne parle pas français.

NETTOYEURS À SEC

DESCRIPTION

Combien de machines ?	
Génération :	☐ type I ☐ type II ☐ type III ☒ type IV ☐ autre (spécifier) :
La machine a-t-elle un distillateur ?	☒ oui ☐ non

ENTREPOSAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES (MDR) ¹	
Lieu dédié spécifiquement aux MDR : ☒ oui ☐ non Sinon, spécifier :	
Localisation : ☒ intérieure ☐ extérieure	Contenant étanche (art. 45) : ☒ oui ☐ non
Lieu sécurisé : ☒ oui ☐ non	Bassin de rétention (art. 33-35) : ☒ oui ☐ non
Pièce fermée : ☐ oui ☒ non	Présence d'absorbant : ☒ oui ☐ non
Autre (spécifier) :	Étiquette visible avec le nom (art. 46) ☐ oui ☒ non
Séparation des produits incompatibles (inflammable, corrosif, toxique, carburant) (art. 41) : ☒ oui ☐ non	
Identification de l'emplacement : ☐ oui ☒ non Si oui, spécifier :	
Avez-vous constaté des signes de fuites ou de déversement ? (ex. cernes, taches ou autres) ☐ oui ☒ non Si oui, spécifier :	
Y a-t-il un drain (art. 35) : ☐ oui ☒ non	Si oui, où ce drain mène-t-il ?
Le drain est-il obturé (art. 45) ? ☐ oui ☐ non	
Est-ce accessible à l'équipe d'urgence ? (art. 36) ☒ oui ☐ non	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DES MDR
Des contenants de produits chimiques sont-ils entreposés à l'extérieur ? ☐ oui ☒ non
Si oui, sont-ils sous un abri (art. 44) ? ☐ oui ☐ non L'abri est-il conforme (art.34)? ☐ oui ☐ non
Espace clôturé : ☐ oui ☐ non
Dans un conteneur (art. 44) ? ☐ oui ☐ non
Y a-t-il des signes de fuite ou de déversement (taches, cernes, odeurs) ? ☐ oui ☐ non
Si oui, spécifier : _____
Y a-t-il des poubelles ou un conteneur à l'extérieur ? ☐ oui ☒ non
Contiennent-ils des déchets autres que domestiques ? ☐ oui ☐ non
Vérifiez la présence d'indice de contamination (taches, odeur) et décrivez : _____

¹ Les articles mentionnés proviennent du Règlement sur les matières dangereuses R-32

**EXPÉDITION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES VERS UN DESTINATAIRE AUTORISÉ
(MDR) (RMD art.11)**

À quelle fréquence les MDR sont expédiées ?

1x/an

Nom du centre où sont expédiées les MDR

Recyclex

Pouvez-vous avoir accès aux informations ou aux factures confirmant les expéditions ? ☒ oui ☐ non

Décembre 2010

Est-ce que le fournisseur de solvants ou/et des produits récupère les contenants contaminés ? ☐ oui ☐ non

Sinon, qui récupère les contenants contaminés ?

Aucun solvant neuf, transfert direct

Commentaires et observations :

dans la machine à laver.

TERRAIN

Y a-t-il une cour arrière ? ☐ oui ☒ non

Si oui, revêtement /cour : ☐ ciment ☐ asphalte ☐ terre ☐ concassé ☐ autre (spécifier) :

Y a-t-il des indices de contamination sur le terrain ou sur les terrains voisins ? ☐ oui ☒ non

Si oui, lesquels et où sont-ils situés (porte de service, lieu de réception des produits...) Décrivez :

Y a-t-il des puits d'observation sur le terrain ? ☐ oui ☒ non

Si oui, combien y en a-t-il ?

À quelle fréquence sont-ils échantillonnés ?

Et pour quels contaminants ?

Une étude de caractérisation du terrain (sol ou eau souterraine) a-t-elle été réalisée ? ☐ oui ☒ non

Si oui, l'étude est-elle disponible ?

Commentaires :

Y a-t-il des sorties d'air (observées sur le bâtiment) ? : ☐ oui ☒ non

Si oui, à quel équipement sont-elles reliées ?

Y a-t-il des taches près des sorties d'air ? ☐ oui ☐ non

Inspecteur/inspectrice

Date

29/07/2011

Vérificateur/vérificatrice

Date

22.08.2011